



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 mai 2019

n° 105-19 C

Objet : RD - Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Frédéric Bret - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Claudette Levrot-Virot - de Jean-Pierre Ruffier à Jean-Benoît Cerino

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 mai 2019

délibération n° 105-19 C

objet **RD - Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH**

Aloïs Chassot, conseiller délégué chargé de l'économie numérique et du territoire connecté, expose qu'en application du nouvel article L.33-13 du code des postes et des communications électroniques (CPCE), l'opérateur Orange a pris de nouveaux engagements devant l'Etat et l'ARCEP concernant le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dans la zone conventionnée (AMII) couvrant les communes de la Communauté d'agglomération dans son périmètre de 2011.

Ces nouveaux engagements sont formulés dans un avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH qui avait été approuvée par délibération n° 284-17 C du Conseil Communautaire en 2017.

Il est basé sur le nouveau modèle établi par l'Agence du numérique afin de traduire plus localement et en détail ces engagements. Les évolutions proposées dans ce nouveau modèle ont pour objectifs :

- de faire référence aux engagements nationaux pris par les opérateurs en juin 2018 pour le déploiement du FttH dans les zones urbaines moyennement denses dans le cadre de l'article L.33-13 du code des postes et des communications électroniques,
- d'améliorer la précision des données communiquées par les opérateurs, qui comprendront obligatoirement un calendrier détaillé à la maille communale des différentes étapes prévues du déploiement,
- de clarifier les informations relatives aux volumes annuels de déploiements, en distinguant les locaux rendus « raccordables » des locaux « raccordables sur demande ».

Le référentiel de logements dans les tableaux est également actualisé en prenant une source INSEE 2014.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de conclure l'avenant à la convention fixant le cadre du déploiement jusqu'au 31 décembre 2022 dans le département de la Savoie, les engagements des parties et le suivi de ces engagements pris par l'opérateur Orange devant l'Etat et l'ARCEP.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article L.33-13 du code des postes et des communications électroniques,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 105-19 C

Objet de l'acte : RD - Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 4 - Amenagement du territoire

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) :
Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22020H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22020H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019